

-Direction des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi

Pôle T Section d'Inspection du travail La Responsable de l'Unité de Contrôle

à

Affaire suivie par:

Courriel: Roseline martinvalet@dieccte.gouv.fr

Monsieur MUCY-LARMAILLARD délégué syndical SOLIODAIRES TRANSPORTS

Réf. :

Fort-de-France Le 31 décembre 2019

recommandée :

Monsieur,

Suite à la rencontre du 26 décembre 2019 avec MARTINIQUE TRANSPORT représenté par son vice-président Louis BOUTRIN et sa directrice Régine LEBEL,

A l'entretien qui s'est tenu en préfecture le 27 décembre à 10 heures,

Il apparait que, comme indiqué dans le courrier de MARTINIQUE TRANSPORT daté du 26 décembre 2019, son conseil d'administration s'engage à respecter la totalité les dispositions de l'article L56 de la convention de la délégation de service public du 02 janvier 2012.

Cet article, fait référence de manière très explicite aux dispositions légales en vigueur et notamment à celles de l'article L1224-1 du code du travail. Il ressort de cette rédaction, que le délégataire et l'autorité délégante ont clairement entendu se situer dans le cadre de ce dispositif pour les événements affectant la situation juridique de l'employeur

l'article L1224-1 du code du travail est ainsi rédigé :

« Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise »

Ces dispositions ont pour effet de transférer vers le nouvel employeur tous les éléments individuels du contrat de travail.

Aussi, il appartient aux cocontractants de respecter les obligations nées de l'article 56 de la convention de délégation signée le 02 janvier 2012 en leur donnant pleine application.

Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) 2, avenue des Arawaks – immeuble Eole 1 – 97200 Fort de France tel : 0596 44 20 00 dd-972.direction@dieccte.gouv.fr

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer mes salutations distinguées

la Responsable de l'Unité de Contrôle

